

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**21 DECEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Région Île-de-France  
Candidature à l'appel à  
projets « tickets loisirs »  
2024**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2023  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 22 décembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2023

Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOLLESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE\*, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE GARSMEUR

\*Madame BOGE présente à partir du dossier 23 H 19

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD  
Madame BOUTIN à Madame LESUEUR  
Monsieur BASSINE à Monsieur MIRABELLI  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame BOGE à Monsieur THOMAS  
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20231221-23-H-24r-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 H 24r

**OBJET** : REGION ILE DE FRANCE – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS  
« TICKETS LOISIRS » 2024

**RAPPORTEUR** : Monsieur de BEAULAINCOURT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Région Île-de-France mène une politique volontariste de développement de l'accès aux loisirs et aux vacances pour les Franciliens qui en sont privés par l'attribution de tickets loisirs qui donnent la possibilité d'entrer gratuitement dans ses îles de loisirs.

Un appel à projets est lancé chaque année permettant d'obtenir des tickets financés par la Région, d'une valeur unitaire de 6 €, à utiliser dans les 12 bases de loisirs d'Ile de France.

Les tickets peuvent être demandés dès le 19 février 2024 et sont utilisables à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Ils permettent notamment le financement de sorties en groupe à la journée et de cycles d'activités sportives pour les jeunes franciliens de 11 à 17 ans.

Le besoin est calculé par les différents acteurs bénéficiaires potentiels (Ville, associations, maisons de quartier, CCAS, centres sociaux...).

A Saint-Germain-en-Laye, la Ville centralise la demande pour ses équipements et pour les autres partenaires sociaux, et les distribue lorsqu'ils sont attribués.

Jusqu'en 2021, seule la Soucoupe en bénéficiait (300 tickets en 2021). En 2022 la demande a été élargie à l'AGASEC et à l'Espace Delanoë (480 tickets obtenus au total), et en 2023 également aux centres de loisirs pour des enfants de 11 ans (350 tickets obtenus au total).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets 2024 de la Région « Tickets loisirs : sorties à la journée et cycles d'activité dans les îles de loisirs » et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets 2024 de la Région « Tickets loisirs : sorties à la journée et cycles d'activité dans les îles de loisirs » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye